



Rapport d'expertise du vétérinaire (espèce bovine)

☐ foudre☐ éboulement☐ inondation☐ avalanche

Nom, prénom, adresse du vétérinaire :

.....
.....
.....

Par qui le sinistre a-t-il été annoncé ? (nom, prénom)

.....

☐ propriétaire☐ garde-génisses

Date de l'annonce :

Détenteur / Propriétaire :

Adresse :

No. BDTA : No. tél. :

Date et heure du sinistre :

Nom du lieu du sinistre (lieu-dit, alpage et commune) :

.....

..... No BDTA :

Coordonnées géographiques (X-Y ou GPS) :

Nombre : animal (aux) Marque(s) auriculaire(s) :

.....

Constat sur le lieu du sinistre : Cadavre(s) déjà déplacé(s) avant l'arrivée du vétérinaire : oui non

- examen du site (traces de foudre, ...) :

.....

- emplacement du (des) cadavre(s) (étable, pré, bois, cours d'eau, ...) :

.....

- position du (des) cadavre(s) (décubitus, position des membres, ...) :

.....

- état du (des) cadavre(s) (lésions externes, ...) :

.....

- autres remarques :

.....

Photos jointes : prises par le vétérinaire prises par le détenteur

Indemnité prise en charge par Sanima :

Constat et rapport (taxe de base comprise) 37 pts à fr. 1,56 = Fr. 57,70

Indemnité par km (y.c. le temps) km x 1,7 pts = pts à fr. 1,56 = Fr.

Marche à pied heures x 100 pts à fr. 1,56 (max. 250 pts pour une ½ journée) = Fr.

Total Fr.

=====

Lieu et date : Signature du vétérinaire :

Ce rapport est à retourner à l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), Route de Grangeneuve 21, 1725 Posieux.
La feuille de perte (déclaration de sinistre) remplie par le détenteur nous est directement transmise par celui-ci.

https://etatfr.sharepoint.com/teams/Sanima-Assurance/Assurance/Sinistres/Modèles/Rapport vétérinaire/Rapp_Vétérinaire_2026_fr.doc
/.